

DIRECTION GENERALE ADJOINTE CLIENTS
Frédéric FOURET / CL2026

VENTES DE LOGEMENTS
EN APPLICATION DE LA LOI N° 86-1290 DU 23 DECEMBRE 1986

Le Bureau du Conseil d'Administration est informé de la vente de logements en application de la loi n° 86-1290 du 23 Décembre 1986 modifiée par la loi ELAN du 25 juin 2018. et des dispositions du décret n° 2019-1183 du 15 novembre 2019.

Vu la délibération 2021-16 du Conseil d'Administration du 28 juillet 2021 donnant compétence au Bureau du Conseil d'Administration conformément à l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser la vente par l'Office dudit logement,
- De faire rédiger l'acte de vente en la forme notariée,
- De donner tous pouvoirs au Directeur Général pour signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Cette vente fait partie du plan de mise en vente annexé à la CUS 2019/2025 signée le 31/12/2019.

Acquéreur :

[REDACTED] domicilié à [REDACTED]

Est acquéreur du logement sis à ST QUENTIN, [REDACTED]

Prix de vente : 89 000 €

Prix Marché : 89 000 €

V.N.C : [REDACTED]

Maison vacante T4 de 80 m2 avec garage

Le lot 408 de la copropriété, soit les parcelles DM 628 et ZA 118

Hébergé chez un parent

Sous plafonds PLI

Prix Commercial : 89 000€

ADOpte

Pour extrait conforme
le Directeur Général
Eric.COJON



Accusé de réception en préfecture
059-378072144-20260910-BCA260910-291A-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

1